



L'an deux mille dix neuf

Le 7 janvier à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

**M. Jean-Luc BOCH, maire,**

**MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan**

**M. MEREL Patrice, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2<sup>e</sup> adjointe, Mme GENSAC Véronique, 4<sup>e</sup> adjointe, M. POUSSIN Roger, 5<sup>e</sup> adjoint, Mme CHARRIERE Christiane, 6<sup>e</sup> adjointe, M. HANRARD Bernard, 7<sup>e</sup> adjoint, Mme HOEN Martine, 8<sup>e</sup> adjointe, M. MONTILLET Gérard, 9<sup>e</sup> adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10<sup>e</sup> adjointe,**

**Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, LIZEROUX Marion, MICHELAS Corine, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales**

**MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BOUZON Charles, BROCHE Richard, DANCRE Francis, LUISET René, OLLINET Alain, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, conseillers municipaux**

**Excusés :**

**M. BUTHOD GARCON Freddy, 3<sup>e</sup> adjoint (pouvoir à RENAUD Daniel)**

**Mmes BRUN Séverine (pouvoir à BERARD Patricia), FAGGIANELLI Evelyne (pouvoir à OUGIER Pierre), FERRARI Valérie (pouvoir à DANCRE Francis), GIROD GEDDA Isabelle (pouvoir à BROCHE Richard), MARCHAND MAILLET Patricia (pouvoir à GROETZINGER Marie-Suzanne), conseillères municipales**

**MM. KOUMANOV Stefan (pouvoir à CHARRIERE Christiane), SERVAJEAN Daniel (pouvoir à BOUZON Charles), USANNAZ Bernard, conseillers municipaux**

**Absents :**

**Mmes BERTRAND Chantal, EMPRIN Sylvie, conseillères municipales**

**MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, BLANCHET Jean-Luc, BORNAND Jérémy, CLEYRAT Christian, COLLOMB Pascal, GIROND Emmanuel, MORIN Sébastien, OUGIER Raphaël, OUGIER- SIMONIN Joël, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, TRESALLET Anthony, conseillers municipaux**

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Fabienne ASTIER est élue secrétaire de séance

Ordre du jour :

**Préambule :** Présentation Nicolas Provendie, directeur général de la Société d'Aménagement de La Plagne

**Administration Générale :** 1. Mise à disposition du véhicule NISSAN du Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne à la régie de transport de La Plagne Tarentaise, 2. Création de l'Association des Services Touristiques (ASSERTOUR) Montchavin-Les Coches, 3. Conventions de prêt d'exposition pour la Maison du Patrimoine à Plagne Centre

**Finances :** 4. Tarif de la carte d'abonnement du trajet vallée-station du matin pour l'hiver 2018-2019, 5. Admission en non-valeur au budget eau et assainissement

**Ressources Humaines :** 6. Création d'un poste pour le service foncier - cadre d'emploi des rédacteurs, 7. Autorisation au maire à signer la convention de renouvellement de l'adhésion au service de prévention des risques professionnels avec le CDG73

**Urbanisme :** 8. Convention avec la société Enedis pour l'institution d'une servitude de Pramain – La Plagne, 9. Retrait de la voie n°47 du tableau des voiries communales de la commune déléguée de Macot La Plagne, 10. Déclassement du domaine public puis vente d'un terrain au lieu-dit Le Champ des Sources – commune déléguée de La Côte d'Aime au lieu-dit Le Champ des Sources

11. Déclassement du domaine public puis vente terrain grevé d'une servitude de réseaux – Commune déléguée de Bellentre lieu-dit Bon Conseil, 12. Déclassement du domaine public puis institution de servitude de passage et de tréfonds sur une parcelle communale– Commune déléguée de la Côte d'Aime lieu-dit Pré Berard, 13. Acquisition de la parcelle 038 B n°2528 et intégration dans le domaine public – commune déléguée de Bellentre Lieu-dit Le Villard de Bellentre, 14. Autorisation de signature à monsieur le maire d'une promesse de vente avec la société CORP CBC à Belle Plagne – commune déléguée de Belle Plagne, 15. Accord de principe auprès de la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP) relatif au conventionnement pour mesures compensatoire au projet du télécabine du Yéti - Plagne Centre, 16. ouverture à la concurrence des concessions des centrales hydroélectriques lancée par l'État, 17. Acquisition de l'emplacement réservé n°13 parcelle 093 ZO n°291p1 et intégration dans le domaine public – commune déléguée de La Côte d'Aime Lieu-dit Pierrolaz

En préambule, monsieur Nicolas Provendie, nouveau directeur général de la société d'aménagement de La Plagne se présente auprès de l'assemblée, et répond aux questions des conseillers municipaux sur l'actualité de la société d'aménagement de La Plagne.

Monsieur le maire remercie monsieur Nicolas Provendie pour son intervention et passe la parole à monsieur Pierre Gonthier, président de l'office du tourisme de La Grande Plagne.

Monsieur Pierre Gonthier présente la nouvelle stratégie de communication de l'office du tourisme et le nouveau logo uniformisé à toutes les stations de la grande Plagne. Ce nouveau logo et ses déclinaisons ont pour ambition de regrouper toute le territoire de La Plagne sous une même marque de destination afin de se retrouver « tous ensemble sous le même bonnet. »

Ensuite, Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal. Il demande au conseil municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour du conseil municipal comme suit :

- Point n°9 : Modification du mètre linéaire de voirie
- Retrait du document 12 : le plan de division et les documents n'ont pas été fournis à temps
- Retrait du document 14 : la collectivité est toujours en attente de la valeur foncière du terrain

Le conseil municipal approuve les modifications apportées à l'ordre du jour.

#### **Mise à disposition du véhicule MITSUBISHI du Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne à la régie de transport de La Plagne Tarentaise**

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention pour la mise à disposition d'un véhicule MITSUBISHI L200 4X4 appartenant au Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne à la régie de transport de La Plagne Tarentaise pour l'hiver 2018-2019. (Votants : 36, pour : 36)

#### **Création de l'Association des Services Touristiques (ASSERTOUR) Montchavin-Les Coches**

Monsieur le maire rappelle l'importance de modifier le mode de gestion actuel des services touristiques par l'Office de Gestion de Montchavin-les-Coches afin de pouvoir conserver l'agrément « LABEL FAMILLE PLUS » sur la station. En ce sens, monsieur le maire présente les nouveaux statuts de l'association des services touristiques de Montchavin Les Coches intégrant les remarques formulées par les services de l'État. Le conseil municipal valide le principe de la création d'une association quasi-régie en vue de lui confier la gestion des garderies et du camping municipal, ainsi que les statuts de l'association des Services Touristiques (ASSERTOUR) Montchavin-les-Coches tels que présentés. (Votants : 36, pour : 36)

#### **Conventions de prêt d'exposition pour la Maison du Patrimoine à Plagne Centre**

Après que monsieur le maire ait rappelé l'ouverture de la Maison du Patrimoine à Plagne Centre depuis le 21 décembre, le conseil municipal approuve la convention de prêts à signer avec chacun des prêteurs d'objets images, gravures, ou tous éléments pouvant relater et illustrer l'Histoire de La Plagne, et notamment la pratique du Bob et du ski nécessaires au bon fonctionnement de cette structure. (Votants : 36, pour : 36)

#### **Tarif de l'abonnement de transport public saison 2018/2019 – montée uniquement**

Le conseil municipal approuve le tarif d'abonnement de 30 euros du nouveau circuit vallée station (matin uniquement), mis en place à titre expérimental pour la saison d'hiver 2018/2019 par la régie de transport. Le conseil municipal spécifie que ce service profite de la montée à vide de la navette inter station. (Votants : 36, pour : 36)

#### **Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables - budgets annexes de la régie Assainissement et de la régie des eaux de LA PLAGNE TARENTEISE**

Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les produits devenus irrécouvrables pour un montant de 405,04 € pour le budget annexe de l'assainissement et pour un montant de 5 065,74 € pour le budget annexe des eaux de La Plagne Tarentaise. (Votants : 36, pour : 36)

### **Création d'un poste pour le service foncier - cadre d'emploi des rédacteurs**

Le conseil municipal décide de la création d'un poste de rédacteur à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019 pour le service urbanisme, suite à la demande des élus en charge de l'urbanisme au sein de la collectivité. (Votants : 36, pour : 36)

### **Autorisation au maire à signer une convention avec la société ENEDIS**

En vue de l'enfouissement d'une HTA et la pose d'un poste et d'une armoire, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention portant institution de servitude sur les parcelles communales cadastrées 038 section K n° 194-437-411 (secteur de Bellentre), 150 Section M n° 2054-2058-1589-1580-1579-1581 (secteur La Plagne), et occupation des terrains cadastrés : 038 M 1581 (Les Inversens) pour l'implantation d'un support, 038 section K n° 307 pour la pose d'un poste de 15 m<sup>2</sup> (pour une indemnité forfaitaire de 500 €), 150 section M n° 2058 pour la pose d'une armoire de 15 m<sup>2</sup> (pour une indemnité forfaitaire de 500 €). (Votants : 36, pour : 36)

### **Mise à jour du tableau de classement et détermination de la longueur des voies communales - annule et remplace les délibérations n°2017-228 du 03 juillet 2017 et n°2017-345 du 04 décembre 2017**

Le conseil municipal valide la mise à jour du tableau de classement des voies communales permettant de valider une longueur de 102 733 mètres et prend note de la suppression la voie n°47 « Plagne Centre-route du front de neige » du tableau de classement des voies communales. (Votants : 36, pour : 36)

### **Déclassement du domaine public puis vente d'un terrain sur la commune déléguée de La Côte d'Aime lieu-dit Le Champ des Sources**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des administrés ont construit le mur en enrochement délimitant leur propriété, située au lieu-dit le Champ des Sources sur la commune déléguée de La Côte d'Aime sur une partie du domaine public et qu'il convient de régulariser la situation. Le conseil municipal prononce ainsi la désaffectation et le déclassement du domaine public d'une partie annexe de la voie communale n°18 au droit du chemin rural de Béguevey (13m<sup>2</sup>) et approuve la cession par la commune au prix de 136 euros/m<sup>2</sup> soit 1768 euros de la partie déclassée. (Votants : 36, pour : 36)

### **Déclassement du domaine public puis vente terrain grevé d'une servitude de réseaux – Commune déléguée de Bellentre lieu-dit Bon Conseil**

Monsieur le maire rappelle que des travaux ont été entrepris par la commune déléguée de Bellentre sur une partie du domaine public afin de réaliser un parking dans le village de Bon Conseil le Haut. De ce fait, il reste quelques délaissés de terrains non utilisés et aujourd'hui en friche. Des administrés sollicitent la commune pour acquérir une partie de ces terrains non utilisés pour une surface de 26 m<sup>2</sup>. Le conseil municipal prononce ainsi la désaffectation et le déclassement du domaine public d'une partie de ces terrains pour une surface de 26 m<sup>2</sup> et approuve la cession de cette partie par la commune au prix de 1.00 € / m<sup>2</sup>. (Votants : 36, pour : 36)

### **Acquisition de la parcelle 038 B n°2528 et intégration dans le domaine public – commune déléguée de Bellentre Lieu-dit Le Villard de Bellentre**

Monsieur le maire rappelle que la route au lieu-dit du Villard de Bellentre a été, à l'époque, édifiée sur du domaine privé avec l'accord du propriétaire. Il convient maintenant de régulariser la situation administrative avec les propriétaires qui sont favorables à la vente à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée 038 sections B n°2528 de 49 m<sup>2</sup>. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la vente à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée 03 section B n°2528 de 49 m<sup>2</sup>. (Votants : 36, pour : 36)

### **Accord de principe auprès de la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP) relatif au conventionnement pour mesures compensatoires au projet de la télécabine du Yéti**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations n°2018-207 du 07 juillet 2018 et n°2018-292 du 03 décembre 2018 autorisant la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP) à déposer les autorisations d'urbanisme ainsi qu'un dossier de défrichement pour le projet de télécabine du Yéti. Ce projet nécessitant de nombreuses autorisations au titre de l'urbanisme et de l'environnement, dont notamment une demande de destruction d'espèces protégées auprès du Conseil National de Protection de la Nature (CNP). A ce titre, le conseil municipal valide les options proposées par la société d'aménagement de La Plagne aux services de l'État dans le cadre des mesures compensatoires à la destruction d'espèces protégées. (Votants : 36, pour : 36)

### **Ouverture à la concurrence des concessions des centrales hydroélectriques lancée par l'Etat**

Le conseil municipal réaffirme son attachement au service public de l'énergie et à l'exploitation publique des équipements hydroélectriques stratégiques et sollicite l'État pour que toutes les dispositions légales puissent être mobilisées pour que les concessions hydroélectriques ne soient pas remises en concurrence. (Votants : 36, pour : 36)

**Acquisition de l'emplacement réservé n°13 parcelle 093 ZO n°291p1 et intégration dans le domaine public – commune déléguée de La Côte d'Aime Lieu-dit Pierrolaz**

Monsieur le maire rappelle l'emplacement réservé n°13 inscrit au Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de la commune déléguée de La Côte d'Aime approuvé le 11 avril 2012. Cet emplacement se situe sur deux parcelles cadastrées 093 section ZO n°291p1 et n°292p1 (plan de division joint du 07/11/2018). Il convient d'entreprendre les démarches afin d'acquérir l'emprise de l'emplacement réservé n°13.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la vente à l'euro symbolique (prix 1€) avec le propriétaire de la parcelle cadastrée 093 section ZO n°291p1 d'une superficie de 6m<sup>2</sup>, et prend acte des négociations en cours avec les propriétaires de la parcelle cadastrée 093 section ZO n°292p1. (Votants : 36, pour : 36)